



Conditions Générales d'abonnement à la plateforme API-AGRO

Version API-AGRO-CG-2019-03, publiée le 4 mars 2019

Les présentes conditions générales (ci-après les « **Conditions Générales** ») ont pour objet de régir l'abonnement aux services fournis par la société API-AGRO SAS, sis 149, Rue de Bercy – 75012 PARIS – France (ci-après « **API-AGRO** »), sur la plateforme <https://plateforme.api-agro.fr> (ci-après le « **Site** »). Le Site et les services associés sont désignés collectivement ci-après par la « **Plateforme** ».

Les présentes Conditions Générales expriment l'intégralité des droits et obligations entre l'Abonné et API-AGRO.

Les Prérequis Techniques, la Politique de confidentialité, la Politique de Maintenance et le Support Technique applicables à l'utilisation de la Plateforme sont intégrés par référence aux présentes Conditions Générales.

Article 1 – Définitions

Dans les présentes Conditions Générales, les termes suivants doivent être entendus dans le sens défini ci-après :

Abonné désigne la personne morale cocontractante d'API-AGRO ayant souscrit aux services rendus sur la Plateforme dans le cadre de son activité professionnelle, commerciale, industrielle ou agricole, conformément aux stipulations des présentes Conditions Générales.

L'Abonné Fournisseur s'entend de l'Abonné mettant à disposition des Fichiers Abonnés et/ou Appel d'API.

L'Abonné Acquéreur de données s'entend de l'Abonné utilisant les Fichiers Abonnés et/ou Appel d'API.

Abonnés Acquéreurs maximum par Offre désigne le nombre maximum d'Abonnés pour une même Offre (indépendamment du nombre de Transactions).

Abonnement désigne le contrat entre API-AGRO et l'Abonné, issu de l'acceptation par ce dernier des présentes Conditions Générales et de la souscription d'une des offres proposées par API-AGRO, telle qu'indiquée dans le Devis contresigné par l'Abonné.

Appel d'API désigne l'interface applicative de programmation de type N à N par laquelle un Abonné Acquéreur obtient des données mises à disposition par un Abonné et ses Utilisateurs Fournisseurs.

Données Personnelles désignent toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable directement ou indirectement.

Fichiers Abonné désignent les données émises sur la Plateforme par un Abonné et ses Utilisateurs Fournisseurs. Les formats des Fichiers Abonnés supportés par la Plateforme sont listés à l'Article 4.4. Les Fichiers Abonnés peuvent contenir des Données Personnelles.

Jeux de données exposées désigne le volume de Fichiers Abonnés stockées sur la Plateforme.

Offre désigne l'offre de mise à disposition d'un ou plusieurs Fichiers Abonnés et/ou Appel d'API faite par l'Abonné Fournisseur sur la Plateforme.

Territoire désigne le territoire régional, national ou européen d'où provient la donnée agricole.

Transaction désigne les opérations conclues à titre gratuit ou onéreux entre l'Abonné Fournisseur et l'Abonné Acquéreur par l'intermédiaire de la Plateforme.

Utilisateur désigne toute personne physique habilitée par l'Abonné à se connecter et à utiliser la Plateforme conformément aux stipulations des présentes Conditions Générales. Les Utilisateurs sont limités en nombre, tel qu'indiqué dans l'offre d'Abonnement choisie par l'Abonné.

Volume maximum de données émises désigne le volume total de données relatives au Territoire (Appels d'API et/ou Fichiers Abonnés) qu'un Abonné Fournisseur est autorisé à émettre auprès d'un ou plusieurs Abonnés Acquéreur(s) selon l'offre d'Abonnement choisie.

Volume mensuel maximum de données consommées désigne le volume total de données (Appels d'API et/ou Fichiers Abonnés) qu'un Abonné Acquéreur est autorisé à consommer par mois auprès d'un ou plusieurs Abonnés Fournisseur(s) selon l'offre d'Abonnement choisie.

Article 2 – Objet

En accédant à la Plateforme et en l'utilisant, l'Abonné accepte d'être lié par les présentes Conditions Générales et de s'y conformer.

API-AGRO se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales. Si l'Abonné n'accepte pas les Conditions Générales modifiées, il pourra résilier les présentes avec effet immédiat. Si l'Abonné ne résilie pas les présentes avant la date de prise d'effet des Conditions Générales modifiées et continue d'accéder à la Plateforme ou de l'utiliser, il sera réputé avoir accepté les Conditions Générales modifiées.

Article 3 – Abonnements et services proposés

API-AGRO propose différents niveaux d'Abonnement (Basique, Standard, Premium et Collectif), auxquels l'Abonné peut souscrire en contrepartie du paiement du prix indiqué dans le devis émis par API-AGRO et accepté par l'Abonné (ci-après, « **Devis** »).

Sauf accord contraire entre les parties, lorsque le Volume maximum de données émises et/ou le Volume mensuel maximum de données consommées est atteint, l'Abonné peut souscrire à un niveau d'Abonnement supérieur sous réserve du paiement du prix indiqué dans le Devis. A défaut, l'accès à la Plateforme sera suspendu.

3.1 Abonnement Basique

En souscrivant à l'Abonnement Basique, l'Abonné bénéficie des conditions d'accès et d'un Volume maximum de données émises et d'un Volume mensuel maximum de données consommées, tels qu'indiqués en **Annexe 2**.

Il bénéficie en outre de l'avantage suivant :

- Aide en ligne.

3.2 Abonnement Standard

En souscrivant à l'Abonnement Standard, l'Abonné bénéficie des conditions d'accès et d'un Volume maximum de données émises et d'un Volume mensuel maximum de données consommées, tels qu'indiqués en **Annexe 2**.

Il bénéficie en outre des avantages suivants :

- Avantage inclus dans l'Abonnement Basique
- Monétisation des Fichiers et d'Appel d'API dans les conditions définis à l'Article 3.5
- Possibilité de limiter la visibilité des Offres
- Support téléphonique

L'Abonné peut à tout moment souscrire à la fonctionnalité supplémentaire suivante :

- Ajouter des Utilisateurs sous réserve du paiement d'un prix additionnel

3.3 Abonnement Premium

En souscrivant à l'Abonnement Premium, l'Abonné bénéficie des conditions d'accès et d'un Volume maximum de données émises et d'un Volume mensuel maximum de données consommées, tels qu'indiqués en **Annexe 2**.

Il bénéficie en outre des avantages suivants :

- Tous les avantages inclus dans l'Abonnement Standard
- Possibilité de délégation à un mandataire
- Participation au Club Utilisateur API-AGRO

Sous réserve du paiement d'un prix additionnel, l'Abonné peut à tout moment souscrire aux fonctionnalités supplémentaires suivantes :

- Fonctionnalité supplémentaire incluse dans l'Abonnement Standard
- Augmenter sa capacité de stockage de Fichiers Abonnés et d'Appel d'API déposé et/ou sa capacité de transfert de Fichiers Abonnés et d'Appel d'API consommé

3.4 Abonnement Collectif

En souscrivant à l'Abonnement Collectif, l'Abonné bénéficie des conditions d'accès et d'un Volume maximum de données émises et d'un Volume mensuel maximum de données consommées, tels qu'indiqués en Annexe 2.

Il bénéficie en outre des mêmes avantages inclus dans l'Abonnement Premium. Il peut également ajouter des personnes morales en tant qu'Abonnés.

Sous réserve du paiement d'un prix additionnel, l'Abonné peut à tout moment souscrire aux mêmes fonctionnalités supplémentaires incluses dans l'Abonnement Premium.

3.5 Conditions particulières à la fonctionnalité Monétisation dans le cadre des Abonnements Standard, Premium et Collectif

La Plateforme permet aux Abonnés des Abonnements Standard, Premium et Collectif de partager directement entre eux, à titre onéreux, des Fichiers Abonnés et/ou Appel d'API (ci-après, « **Monétisation** »).

La Transaction fait l'objet d'un accord juridiquement contraignant entre les Abonnés Fournisseurs (concedant) et les Abonnés Acquéreurs (cessionnaires), (ci-après, « **Contrat entre Abonnés** »).

API-AGRO met à la disposition de l'Abonné un contrat-type à contenu variable, paramétrable en fonction des options de l'Offre retenue, selon les besoins de ce dernier et sous son entière responsabilité.

L'Abonné Fournisseur s'engage à ce qu'aucune des stipulations énoncées dans cet accord juridiquement contraignant ne soit contraire aux présentes Conditions Générales et aux lois applicables.

L'Abonné Fournisseur est seul responsable de la fixation du prix de la Monétisation ainsi que de la facturation de ses Fichiers Abonnés et/ou Appel d'API.

La Monétisation est définitivement validée lorsque l'Abonné Acquéreur accepte les conditions de l'Offre de l'Abonné Fournisseur sur l'objet et le prix de la Monétisation, matérialisées dans le Contrat entre Abonnés.

À ce titre, l'Abonné Acquéreur devra prendre connaissance du Contrat entre Abonnés avant de valider la Monétisation et de procéder au paiement. La validation de la Monétisation s'effectuera par un clic de l'Abonné Acquéreur sur le bouton « ACHETER » ou « OBTENIR » et génèrera ainsi la version définitive du Contrat entre Abonnés sans qu'une signature manuscrite ne soit nécessaire. Chacun des Abonnés devra conserver, sous son entière responsabilité, un exemplaire des Contrats entre Abonnés.

L'Abonné Acquéreur devra procéder au paiement du prix de la Monétisation dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la validation de la Monétisation. À défaut, la Monétisation sera automatiquement annulée.

Les Abonnés peuvent adapter, modifier et/ou compléter certaines clauses du Contrat entre Abonnés, selon leurs besoins et selon les spécificités de chaque Monétisation, sous leur entière responsabilité.

Il est entendu que le prix de la Monétisation est exclusif des frais d'intermédiation financière perçus par API-AGRO, tels qu'indiqués dans l'Annexe 2 et payables par l'Abonné dans les conditions prévues à l'Article 12.3.

Afin de bénéficier de la fonctionnalité Monétisation, chaque Abonné accepte de recevoir ou de réaliser le paiement au titre de la Monétisation par le biais du service de paiement dématérialisé proposé sur la Plateforme, à savoir le service de paiement MANGOPAY, 59 Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG.

Les frais d'intermédiation financières et les éventuels frais bancaires seront prélevés sur les sommes reçues par les Abonnés Fournisseurs par l'intermédiaire de la plateforme de paiement MANGOPAY, ce que l'Abonné reconnaît et accepte expressément.

Lors de sa demande de souscription, l'Abonné devra renseigner ses coordonnées bancaires correspondant au compte bancaire sur lequel seront débitées toutes les sommes dues dans le cadre de la Monétisation. Les données bancaires de l'Abonné seront recueillies et conservées de façon sécurisée par MANGOPAY.

Un porte-monnaie électronique géré par MANGOPAY est attribué à chaque Abonné. Ce porte-monnaie électronique est lié au compte bancaire rattaché au compte de l'Abonné. L'Abonné contracte directement avec MANGOPAY s'agissant de la mise en œuvre du porte-monnaie électronique, en acceptant les conditions générales et les modalités pratiques de MANGOPAY.

En cas de contradiction entre les conditions générales et/ou les modalités pratiques de MANGOPAY et les présentes Conditions Générales, ces dernières prévalent, sauf dans les cas où la loi applicable imposerait l'application des conditions générales et/ou des modalités pratiques de MANGOPAY.

Les délais de virement tiennent compte des contraintes bancaires et des évolutions de la réglementation.

L'Abonné Acquéreur a accès au(x) Fichier(s) Abonnés par l'intermédiaire d'un lien hypertexte et/ou aux Appels d'API par l'intermédiaire d'un hyperlien et d'une clé unique, sous réserve du complet paiement du prix de la Monétisation et des frais d'intermédiation.

Il lui appartient d'effectuer, sous son entière responsabilité, une sauvegarde des Fichiers Abonnés et/ou des données déposées sur les Appels d'API, étant précisé que le lien hypertexte pour les Fichiers Abonnés sera accessible pendant un délai de 30 jours à compter de la validation de la Monétisation.

L'Abonné Acquéreur devra veiller à faire respecter la confidentialité des liens hypertextes, des hyperliens et de la clé associée. L'Abonné Acquéreur supporte l'entière responsabilité de leur divulgation volontaire ou fortuite.

Article 4 – Conditions d'accès et utilisation de la Plateforme

Chaque Abonné peut accéder à la Plateforme et l'utiliser dans les conditions définies ci-après, sous réserve du respect des obligations lui incombant.

4.1 Éligibilité

Chaque Abonné doit être une société ou autre personne morale pour accéder et utiliser la Plateforme. La personne souscrivant à l'Abonnement certifie avoir le pouvoir d'engager juridiquement la personne morale lors de la création du compte dudit Abonné.

4.2 Création d'un compte Abonné

Chaque Abonné doit créer un compte (le « **Compte Abonné** ») pour pouvoir accéder aux fonctionnalités de la Plateforme et les utiliser.

L'Abonné s'engage à saisir et maintenir des informations exactes, à jour et complètes au cours de la procédure d'enregistrement et lors de l'utilisation de la Plateforme.

L'accès à la Plateforme s'effectue, pour chaque personne autorisée par l'Abonné (« **l'Utilisateur** »), à l'aide d'identifiants de connexion (identifiant et mot de passe). Ces identifiants sont personnels à chaque Utilisateur. Les identifiants de connexion sont par défaut les emails professionnels des Utilisateurs. Le mot de passe est choisi par l'Utilisateur, sous sa seule responsabilité. Des options de sécurité supplémentaires sur les identifiants de connexion peuvent donner lieu, le cas échéant et selon les modalités convenues entre les parties à une personnalisation ad hoc.

L'Abonné s'engage à préserver la confidentialité et la sécurité de ses identifiants et à ne pas communiquer ses identifiants à des tiers. Tout accès à la Plateforme via les identifiants de l'Abonné engage la seule responsabilité dudit Abonné.

L'Abonné s'engage à informer sans délai API-AGRO de toute perte, vol ou utilisation non autorisée de son compte et de ses identifiants afin qu'API-AGRO puisse prendre sans délai toute mesure adaptée en vue d'y remédier.

4.3 Disponibilité de la Plateforme

L'Abonné est informé que l'accès et l'utilisation de la Plateforme impliquent de disposer d'une connexion Internet et du matériel et dispositif informatiques adéquats, conformément aux prérequis techniques définis en Annexe 1 « **Les Prérequis Techniques** ».

L'Abonné est seul responsable de son accès à Internet. Il lui appartient de prendre toutes dispositions pour maintenir cet accès. L'Abonné est tenu de procéder à toutes les mises à jour anti-virus et à l'application des corrections mineures et patches de son système d'exploitation qui pourraient être recommandées et/ou imposées en raison du matériel, du système d'exploitation ou du navigateur, sans que cette liste soit limitative.

Du fait des aléas techniques qui peuvent affecter le réseau, API-AGRO ne peut garantir la disponibilité et l'accessibilité ininterrompues et continues de la Plateforme. API-AGRO ne sera en aucun cas tenu responsable (i) des éventuelles indisponibilités ou ralentissements de la Plateforme et de tous les dysfonctionnements qui seraient imputables à des perturbations de l'Internet ; (ii) les interruptions dues à un cas de force majeure tel que défini à l'article 10 ; et (iii) les interruptions nécessaires pour protéger les données de l'Abonné contre un risque majeur exceptionnel comme une vulnérabilité de sécurité critique ou une cyberattaque massive soient prises en compte dans le calcul de la disponibilité.

API-AGRO peut limiter la disponibilité de la Plateforme ou de certaines fonctionnalités afin (i) d'assurer des opérations programmées de maintenance nécessaires au fonctionnement de la Plateforme ; (ii) préserver la sécurité ou l'intégrité de ses serveurs ; ou (iii) d'assurer des maintenances d'urgence.

En cas d'indisponibilité de la Plateforme, API-AGRO s'efforcera de rétablir l'accès à la Plateforme dans les meilleurs délais.

API-AGRO ne sera en aucun cas responsable des dysfonctionnements de la Plateforme causés par les événements suivants :

- Refus de l'Abonné ou des Utilisateurs de collaborer avec API-AGRO dans la résolution des anomalies et notamment de répondre aux questions et demandes raisonnables de renseignement nécessaires à la résolution du dysfonctionnement ;
- Utilisation de la Plateforme par l'Abonné ou les Utilisateurs de manière non-conforme à sa destination ou aux stipulations contractuelles ;
- Modification non autorisée de la Plateforme imputable à l'Abonné ou les Utilisateurs ;
- Manquement de l'Abonné ou les Utilisateurs à leurs obligations au titre des Conditions Générales ;
- Implantation par l'Abonné ou les Utilisateurs de tous progiciels, logiciels ou système d'exploitation non compatibles avec la Plateforme ;
- Défaillance des réseaux de communication électronique ou non-respect des Prérequis Techniques par l'Abonné ou les Utilisateurs ;
- Acte volontaire de dégradation, malveillance, sabotage de la Plateforme par l'Abonné ou les Utilisateurs ;
- Survenance d'un cas de force majeure.

4.4 Utilisation de la Plateforme

La Plateforme est accessible en langue française et anglaise.

API-AGRO emploiera ses meilleurs efforts pour assurer la fourniture des services conformément aux stipulations des présentes Conditions Générales.

La Plateforme permet à l'Abonné et à ses Utilisateurs de créer, charger, publier, envoyer ou stocker des Fichiers Abonné, d'accéder, de recevoir, consulter et utiliser des Fichiers Abonnés, et toute donnée mise à disposition par API-AGRO, y compris les données propriétaires d'API-AGRO et toute donnée sous licence ou qu'un tiers a autorisé API-AGRO à utiliser (les « **Fichiers API-AGRO** »), via les interfaces de programmation d'applications de la Plateforme.

Les Offres sont présentées sur la Plateforme sous un intitulé librement choisi par l'Abonné Fournisseur, accompagnée d'un descriptif technique.

Les Abonnés Acquéreurs visualisent les Offres par le biais d'un échantillon de données ainsi que des outils de représentation de la donnée, contenues dans le Fichier Abonné ou mises à disposition par Appel d'API, établi par API-AGRO, sur lequel l'Abonné Fournisseur peut décider de masquer certaines données.

Si le Fichier Abonné contient des Données Personnelles et sous réserve de leur signalement par l'Abonné Fournisseur, ces dernières seront masquées dans l'échantillon établi par API-AGRO.

L'Abonné Fournisseur peut retirer ses Offres de façon discrétionnaire. API-AGRO se réserve néanmoins le droit de refuser ou de retirer les Offres relatives à des Fichiers Abonnés présentant un risque particulier, notamment parce qu'elles contiennent des Données Personnelles sensibles, et en informera l'Abonné Fournisseur.

L'Abonné reconnaît que la Plateforme n'est pas un système de sauvegarde des données. Par conséquent, l'Abonné et ses Utilisateurs doivent effectuer, sous leur seule responsabilité, des sauvegardes des Fichiers Abonnés et Appel d'API déposé et consommé sur des supports fiables. API-AGRO ne pourra être tenue responsable des effacements ou destructions de données, des détériorations de données ou de l'échec d'une transmission ou d'une sauvegarde des données, sous réserve des stipulations de l'article 11 relatives à la protection des données à caractère personnel.

L'Abonné et ses Utilisateurs reconnaissent que tous les fichiers contenant les données agricoles et agronomiques doivent être chargés dans les formats supportés par la Plateforme tels que listés ci-dessous :

.csv, .xls, .xlsx, .json, .geojson, .xml, .shp, .shx et .dbf.

Sous réserve du respect des présentes Conditions Générales, l'Abonné et à ses Utilisateurs sont autorisés pendant la durée de l'Abonnement souscrit par l'Abonné, à utiliser la Plateforme conformément à sa destination et pour les besoins propres de l'Abonné, soit une plateforme d'échange de données utiles au secteur agricole sur le Territoire, avec un accès à distance via une connexion à un réseau de communications électroniques.

Sauf dans le cas où l'Abonné a souscrit à l'option de délégation à un mandataire dans le cadre de l'Abonnement Premium ou Collectif, l'Abonné et ses Utilisateurs ne sont pas autorisés à utiliser la Plateforme pour les besoins d'une personne tierce. Sauf stipulation contraire dans l'offre d'Abonnement choisie, les sociétés affiliées ou autres entités membres d'un groupement avec l'Abonné sont considérées comme des personnes tierces non autorisées à utiliser la Plateforme.

En aucun cas, l'Abonné et ses Utilisateurs ne sont autorisés à effectuer les opérations suivantes :

- Toute autre utilisation de la Plateforme que celle prévue dans les présentes Conditions Générales, et notamment toute adaptation, modification, traduction, arrangement, diffusion, décompilation, transcription, intégration de la Plateforme ;
- Effectuer une ingénierie inverse de la Plateforme aux fins de conception, de réalisation, de diffusion ou de commercialisation de services concurrents et/ou de copier, reproduire toute fonctionnalité, fonction ou tout attribut graphique de la Plateforme ;
- Contourner les mesures techniques d'information ou de protection de la Plateforme ;
- Altérer ou perturber, y compris par négligence, l'intégrité ou l'exécution de la Plateforme ;
- Tenter d'obtenir un accès non autorisé à la Plateforme ou aux systèmes ou réseaux qui lui sont associés.

L'Abonné s'engage à utiliser la Plateforme conformément aux lois et règlements en vigueur et aux stipulations des présentes Conditions Générales. API-AGRO ou ses ayants-droit se réserve tous les autres droits.

L'utilisation de la Plateforme n'est pas limitée en temps de connexion mais est limitée, le cas échéant, en nombre d'Utilisateurs, d'interactions, d'Appel d'API déposé ou consommé et en volume de données déposées ou consommées, tel qu'indiqués dans l'offre d'Abonnement choisie par l'Abonné lors de la souscription à la Plateforme ou ultérieurement.

4.5 Fichiers

En tant que Fournisseur, l'Abonné est seul responsable de la création, de la conception, du partage de ses Fichiers Abonné et Appel d'API déposé et en tant qu'Acquéreur, il est seul responsable de la sélection, du téléchargement et de l'utilisation des Fichiers Abonnés, Appel d'API consommés et des Fichiers API-AGRO.

L'Abonné est également seul responsable de la qualité, de la licéité, de la pertinence des données qu'il communique sur la Plateforme. Il garantit en outre être titulaire des droits de propriété intellectuelle, autorisations et autres consentements lui permettant de transférer, partager et communiquer ces données. En conséquence, API-AGRO dégage toute responsabilité en cas de non-conformité des données des Abonnés et Utilisateurs aux lois et règlements ou à l'ordre public.

API-AGRO se réserve le droit de supprimer de ses serveurs, sans limitation, tout matériel ou contenu illégal, nuisible, menaçant, diffamatoire, obscène ou à caractère harcelant, y compris dans le cas où une tierce partie ou l'autorité compétente aurait informé API-AGRO d'une utilisation illégale de la Plateforme.

4.6 Sécurité de la Plateforme

API-AGRO a mis en place toutes les mesures techniques et organisationnelles adéquates afin de garantir la sécurité de la Plateforme et la protection contre l'accès électronique non autorisé à la Plateforme.

4.7 Données liées aux activités des Abonnés et Utilisateurs

Pendant la durée des Conditions Générales et cinq (5) ans après leur expiration ou résiliation, l'Abonné et ses Utilisateurs autorisent API-AGRO à utiliser toutes les données liées aux activités de l'Abonné et de ses Utilisateurs (entendu comme les données anonymisées relatives aux volumes des données transitant par la Plateforme) aux fins (i) d'amélioration des performances de la Plateforme et de l'évolutions des fonctionnalités de la Plateforme ; et (ii) de vérification du respect des termes de la licence par l'Abonné et les Utilisateurs, et plus généralement de leurs obligations prévues dans les présentes.

4.8 Relation contractuelle entre les Abonnés Fournisseurs et les Abonnés Acquéreurs

Il est rappelé que la Plateforme éditée par API-AGRO consiste à mettre en relation, par voie électronique, les Abonnés et Utilisateurs Fournisseurs avec les Abonnés et Utilisateurs Acquéreurs, en vue d'un échange de données utiles au secteur agricole.

A ce titre, API-AGRO intervient en tant que simple intermédiaire technique et n'exerce aucun contrôle sur le partage des Fichiers Abonnés et/ou données déposées sur les Appels d'API. API-AGRO n'est ni l'agent ni le mandataire des Abonnés.

En conséquence, pour chaque Transaction, un contrat de licence est formé directement et uniquement entre les Abonnés Fournisseurs (concedant) et les Abonnés Acquéreurs (cessionnaires).

API-AGRO n'est pas partie à un tel contrat et n'assume aucune responsabilité ayant pour origine ou découlant de ce contrat. L'Abonné Fournisseur est seul responsable des Fichiers Abonné et Appel d'API déposé, des réclamations ou tout autre problème survenant ou lié à la Transaction entre lui et les autres Abonnés.

Article 5 – Maintenance et Assistance Technique

L'Abonné bénéficie des services de support et d'assistance conformément à l'**Annexe 4 « Maintenance et Support Technique »**.

En cas de questions concernant les modalités et formats de téléchargement des Fichiers Abonnés et/ou Appel d'API, l'Abonné peut contacter les services d'assistance conformément à l'Annexe 4.

Article 6 – Obligations de l'Abonné

L'Abonné est responsable de l'utilisation de la Plateforme par ses Utilisateurs. Il lui appartient de veiller à ce que les Utilisateurs respectent les conditions contractuelles d'accès et d'utilisation de la Plateforme.

En particulier, l'Abonné s'engage à ce que ses Utilisateurs respectent les obligations suivantes :

- Les conditions d'accès et d'utilisation de la Plateforme décrites à l'Article 4,
- Les droits de licence et restrictions décrits à l'Article 8.

Article 7 – Durée, résiliation et suspension

7.1 Durée

L'Abonnement entre en vigueur et produit ses effets à la date indiquée dans le Devis signé par l'Abonné d'une offre d'API-AGRO pour une durée ferme de douze (12) mois. L'Abonnement est renouvelable pour des périodes successives de douze (12) mois, sous réserve du complet paiement des Frais d'Abonnement applicables (définis ci-après).

7.2 Résiliation

API-AGRO pourra immédiatement et sans préavis résilier l'Abonnement dans les cas suivants :

- Manquement par l'Abonné ou ses Utilisateurs à leurs obligations contractuelles non réparées dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le manquement, notamment, sans que cette liste soit limitative, aux conditions de paiement et aux politiques d'API-AGRO ;
- Violation par l'Abonné ou ses Utilisateurs aux lois et règlements applicables ou aux droits de tiers.

7.3 Suspension des droits de l'Abonné

API-AGRO pourra suspendre à tout moment, sans préavis, l'accès à la Plateforme dans les cas suivants :

- En prévention des fraudes ou autres activités illégales ou pour se conformer au droit applicable, à l'ordonnance ou aux requêtes des autorités compétentes ;
- La fourniture par l'Abonné d'informations inexactes, frauduleuses, obsolètes ou incomplètes lors de la création d'un Compte Abonné ou ultérieurement ;
- L'Abonné ne remplit pas les critères d'éligibilité.

7.4 Effets de la résiliation

En cas de résiliation de l'Abonnement, toutes les mensualités à échoir pour la période annuelle restant à courir deviendront exigibles à la date de résiliation des présentes, nonobstant la prise d'effet de la résiliation.

À l'expiration ou à la résiliation des présentes, l'accès de l'Abonné est suspendu et toute donnée de l'Abonné qui subsiste sur la Plateforme est supprimée conformément à la Politique de Confidentialité.

Article 8 – Propriété intellectuelle - Licence d'utilisation

8.1 Droits de propriété intellectuelle

L'Abonné reste propriétaire ou titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les Fichiers Abonné et Appel d'API qu'il communique sur la Plateforme.

L'Abonné reconnaît qu'API-AGRO ou ses concédant de licences ou fournisseurs de technologie ou d'infrastructure détiennent l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs à la Plateforme et aux modifications pouvant y être apportées. Les présentes Conditions Générales ne confèrent à l'Abonné aucun droit de propriété relatif à la Plateforme, à la technologie ou aux droits de propriété intellectuelle détenus par API-AGRO ou un tiers.

8.2 Licence d'utilisation des Fichiers Abonné et Appel d'API

En chargeant, en publiant ou en mettant à disposition tout Fichier Abonné via les interfaces de programmation d'applications de la Plateforme ou un dépôt sur la Plateforme, chaque Abonné et ses Utilisateurs Fournisseurs concèdent à API-AGRO une licence non exclusive, gratuite, libre de droits, pour la durée de l'Abonnement, non cessible et ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence, d'utiliser, de reproduire, de publier, de distribuer et d'afficher les Fichiers Abonnés en tout ou partie et d'en réaliser des représentations dans le monde entier sur tout support, dans le respect de la législation en vigueur, aux fins de fournir les services sur la Plateforme et à des fins statistiques.

En chargeant, en publiant ou en mettant à disposition tout Appel d'API via les interfaces de programmation d'applications de la Plateforme, chaque Abonné et ses Utilisateurs Fournisseurs concèdent à API-AGRO le droit de vérifier et contrôler à tout moment pendant la durée de l'Abonnement et sans demande préalable les hyperliens et contenus mis à disposition par Appel d'API.

En chargeant, en publiant ou en mettant à disposition tout Appel d'API ou tout Fichier Abonné via la Plateforme, chaque Abonné et ses Utilisateurs Fournisseurs concèdent a minima aux autres Abonnés et Utilisateurs Acquéreurs une licence non exclusive, gratuite, libre de droits, pour la durée spécifiée dans la Transaction, non cessible et ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence pour accéder à, utiliser, stocker et reproduire les données déposées sur les Appels d'API ainsi

que les Fichiers Abonné à des fins personnelles et non commerciales, à l'exception des données déposées sur les Appels d'API et les Fichiers Abonné comprenant des informations personnelles qui sont soumises à l'Article 11 des présentes Conditions Générales.

Aucune clause des présentes Conditions Générales ne sera réputée limiter les droits d'utilisation ou d'exploitation de l'Abonné sur les données déposées sur les Appels d'API et les Fichiers Abonné concernés.

L'Abonné ou ses Utilisateurs pourront concéder ou céder aux autres Abonnés ou Utilisateurs tout autre droit de licence tel que le droit de modifier, créer des œuvres dérivées de, distribuer, publier, transmettre, diffuser et exploiter de toute autre manière non prévue par le présent Article 8.3, selon des conditions et modalités convenues entre l'Abonné ou ses Utilisateurs Fournisseurs et les Abonnés ou Utilisateurs Acquéreurs de données.

8.3 Licence d'utilisation des Fichiers API-AGRO

Sous réserve du respect des présentes Conditions Générales, API-AGRO concède à l'Abonné et à ses Utilisateurs une licence personnelle, non exclusive, perpétuelle (ou pour la durée de la protection), irrévocable, non cessible et ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence pour accéder à, utiliser, stocker et reproduire les Fichiers API-AGRO mis à disposition sur les interfaces de programmation d'applications de la Plateforme à des fins personnelles et non commerciales.

Sous réserve des droits de licence décrits dans l'Abonnement choisi par l'Abonné lors de la souscription à la Plateforme, l'Abonné et ses Utilisateurs ne sont pas autorisés à utiliser, reproduire, adapter, modifier, créer des œuvres dérivées de, distribuer, concéder une licence, vendre, transférer, présenter publiquement, transmettre, diffuser ou exploiter de toute autre manière non prévue par le présent Article 4 les Fichiers API-AGRO.

8.4 Services tiers

La Plateforme peut contenir des liens vers des sites Internet ou des applications tierces (les « Services tiers »). Ces Services tiers sont soumis à des conditions d'utilisation de service édictées par les prestataires tiers et à des politiques en matière de protection des données à caractère personnel différentes. API-AGRO ne saurait être tenue responsable de la disponibilité ou de l'exactitude de ces Services tiers, ou du contenu, des produits ou services disponibles auprès de ces Services tiers.

Article 9 – Garanties

9.1 Garantie de API-AGRO

API-AGRO garantit pendant la durée des présentes Conditions Générales détenir l'ensemble des droits et autorisations nécessaires sur la Plateforme, conformément aux présentes Conditions Générales.

À ce titre, API-AGRO s'engage à indemniser l'Abonné de tous dommages et intérêts auxquels pourrait être condamné l'Abonné et ayant pour base exclusive la violation par la Plateforme de droit d'auteur ou d'autres droits de propriété intellectuelle d'un tiers, sous réserve d'en avoir été averti dans les meilleurs délais par écrit par l'Abonné et que la prétendue violation ne résulte pas de l'Abonné.

Cette garantie est soumise aux conditions expresses suivantes :

- (i) API-AGRO aura le contrôle de la défense et aura toute latitude pour transiger ou poursuivre toute procédure de son choix ;
- (ii) L'Abonné devra fournir toutes les informations, éléments et assistance nécessaires à API-AGRO pour lui permettre de mener à bien sa défense ou de parvenir à un accord transactionnel.

Si tout ou partie de la Plateforme est reconnue par une décision de justice définitive comme constitutive d'une contrefaçon, API-AGRO indemniserà l'Abonné conformément aux stipulations de l'Article 10 des présentes Conditions Générales. Cette garantie constitue le recours exclusif de l'Abonné en matière de contrefaçon par la Plateforme des droits de propriété intellectuelle des tiers.

API-AGRO garantit, pendant la durée des présentes Conditions Générales, la conformité de la Plateforme et des services y afférents avec les normes, règles, usages, lois et réglementations en vigueur, notamment, sans limitation, la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel.

API-AGRO garantit que la Plateforme ne contient aucun virus, cheval de Troie, programme malveillant ou dispositif conçu pour invalider, endommager, détériorer, effacer, désactiver les Fichiers Abonné ou autres données échangées sur la Plateforme.

Dans la limite de ce que permet la loi, toute autre garantie que celles exprimées dans le présent Article sont expressément exclues.

API-AGRO ne garantit pas que la Plateforme soit exempte d'anomalies et que son fonctionnement sera ininterrompu. En conséquence, il appartient à l'Abonné de prendre toute mesure appropriée pour minimiser les conséquences dommageables liées notamment à une possible interruption du fonctionnement de la Plateforme ou à une perte des données transmises et/ou générées par la Plateforme.

API-AGRO décline toute responsabilité en ce qui concerne les conséquences de la transaction au titre de la Monétisation conclue entre les Abonnés des Abonnements Standard, Premium et Collectif par son intermédiaire.

9.2 Garantie de l'Abonné

L'Abonné garantit pendant la durée des présentes Conditions Générales détenir l'ensemble des droits et autorisations nécessaires sur les Fichiers Abonné et les données déposées sur les Appels d'API afin de les divulguer, les partager, les utiliser et les exploiter sur la Plateforme conformément aux présentes Conditions Générales.

En conséquence, API-AGRO sera déchargée de toute responsabilité en cas de non-conformité des Fichiers Abonné et Appels d'API aux lois et règlements et à l'ordre public.

L'Abonné s'engage à ne pas télécharger ou transmettre de Fichiers Abonné et Appels d'API contenant ou susceptibles de contenir des virus ou des programmes malveillants ou susceptible de porter atteinte au bon fonctionnement de la Plateforme.

Dans l'hypothèse où l'Abonné serait à l'origine d'une atteinte aux droits de tiers, notamment en cas de non-respect des termes de la licence prévue dans les présentes, l'Abonné devra indemniser API-AGRO conformément aux stipulations de l'Article 10 des présentes Conditions Générales.

Article 10 – Responsabilité et Force Majeure

L'Abonné est seul responsable du chargement, de l'utilisation et de l'exploitation des Fichiers Abonné et Appels d'API.

La responsabilité d'API-AGRO ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée et pour des dommages prévisibles découlant de faits qui lui sont directement imputables au titre des services rendus sur la Plateforme. En conséquence, API-AGRO ne pourra en aucune circonstance encourir de responsabilité au titre des pertes ou dommages indirects ou imprévisibles de l'Abonné ou des tiers, ce qui inclut notamment tout gain manqué, perte, inexactitude ou corruption de fichiers ou de données, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte d'une chance, coût de l'obtention d'un produit, d'un service ou de technologie de substitution, en relation ou provenant de l'inexécution ou de l'exécution fautive des services rendus sur la Plateforme.

Sauf faute lourde ou intentionnelle, la responsabilité d'API-AGRO en cas de manquement aux obligations prévues dans les présentes Conditions Générales, toutes causes confondues, est plafonnée à la somme correspondant à la moitié du prix de la licence annuelle choisie, effectivement payée ou due par l'Abonné pour l'année du fait générateur du dommage.

Toute action en responsabilité qui pourrait être engagée par l'Abonné est prescrite dans un délai de deux (2) ans à compter du fait générateur. Cette prescription conventionnelle reste soumise aux causes de suspension et d'interruption de droit commun.

Les limitations et exclusions de responsabilité stipulées au présent Article sont déterminantes pour API-AGRO et reflètent l'économie générale du contrat. Par conséquent, l'Abonné reconnaît que ces limitations et exclusions de responsabilité s'appliqueront en toutes circonstances, y compris en cas de manquement par API-AGRO à une obligation essentielle.

En tout état de cause, la responsabilité d'API-AGRO ne pourra en aucun cas être engagée dans l'hypothèse où une faille de sécurité serait imputable à l'Abonné ou à ses Utilisateurs et notamment en cas de non-respect de l'obligation de confidentialité des identifiants de connexion ou d'une destruction accidentelle des Fichiers Abonné et des données déposées sur les Appels d'API par un tiers ayant accédé à la Plateforme au moyen des identifiants de l'Abonné ou des Utilisateurs.

En aucun cas, la responsabilité de chaque partie ne pourra être engagée en cas de non-exécution des Conditions Générales qui serait dû à la survenance d'un cas de force majeure qui correspond à tout événement échappant à son contrôle, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion des présentes et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, et qui empêche l'exécution de son obligation. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence française, une défaillance du fournisseur d'énergie provoquant un arrêt de fourniture d'énergie, une défaillance des réseaux de communication dont dépend API-AGRO et/ou l'hébergeur de la Plateforme, et/ou des réseaux qui viendraient s'y substituer.

Si un cas de force majeure se poursuit au-delà d'une durée de trente (30) jours, les Conditions Générales pourront être résiliées immédiatement et de plein droit, sans indemnité, par l'une ou l'autre des parties par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Chacune des parties déclare être assurée auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable pour toutes les conséquences dommageables des actes ou omissions pour lesquels elle pourrait être tenue responsable en vertu de l'exécution des Services.

De convention expresse, les parties conviennent que le présent Article survivra en cas d'expiration, de résiliation ou résolution des Conditions Générales, quelle qu'en soit sa cause.

Article 11 – Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, API-AGRO et l'Abonné s'engagent à se conformer à leurs obligations prévues à l'**Annexe 3 « Politique de confidentialité »**.

Article 12 – Conditions financières

12.1 Abonnement annuel

En contrepartie de l'accès et de l'utilisation de la Plateforme, l'Abonné s'engage à payer :

- 1) Des frais de mise en service initial ;
- 2) Le prix de l'Abonnement applicable et les éventuels prix des services additionnels figurant dans le Devis lors de la souscription à l'Abonnement sur la Plateforme. Le montant de l'Abonnement varie notamment en fonction du nombre d'Utilisateurs, du Volume maximum de données émises et du Volume mensuel maximum de données consommées et du Territoire concerné, tels que définis dans l'offre d'Abonnement choisie.
- 3) L'Abonné aura la faculté de souscrire à un niveau d'Abonnement supérieur ou des services additionnels pendant la durée contractuelle, sous réserve du paiement des frais de mise en service additionnels et du paiement au prorata du prix de l'Abonnement pour la période annuelle restant à courir, tels qu'indiqués dans le Devis.

Les sommes versées par l'Abonné au titre de la Plateforme ne sont pas remboursables.

Tous les prix sont nets et s'entendent hors taxes, les taxes étant supportées par l'Abonné. Les taxes appliquées sont celles prévues par la réglementation en vigueur et, au cas où celles-ci seraient modifiées, les variations de prix qui en résulteraient prendraient effet dès leur date d'application.

API-AGRO se réserve le droit de modifier à tout moment les Frais d'Abonnement et en informera les Abonnés dans un délai raisonnable avant la prise d'effet des nouveaux tarifs. Ces modifications de frais n'auront pas d'effet sur les Abonnements souscrits avant la date de prise d'effet de la modification des frais.

12.2 Frais d'intermédiation financière au titre de la Monétisation

Lorsque l'Abonné a souscrit à l'Abonnement Standard, Premium ou Collectif, les frais d'intermédiation financières sont payables en euros dès validation de la Monétisation.

Sous réserve de notification à l'Abonné par courrier électronique, les frais d'intermédiation peuvent être révisés par API-AGRO, sans que cela n'affecte les Contrats entre Abonnés déjà conclus. Dans ce cas, la poursuite de l'utilisation de la Plateforme vaut acceptation des nouvelles conditions des frais d'intermédiation. Les frais d'intermédiation feront l'objet de factures adressées par API-AGRO à l'Abonné par courrier électronique et/ou mis à sa disposition sur la Plateforme.

Les frais d'intermédiation financières seront prélevés sur les sommes reçues par les Abonnés Fournisseurs, par l'intermédiaire de la plateforme de paiement MANGOPAY, ce que l'Abonné reconnaît et accepte expressément.

12.3 Modalités de paiement

Les Frais de Mise en Service, les Frais d'Abonnement applicables ainsi que le paiement de tous les services fournis par API-AGRO sur la Plateforme sont payables selon les modalités définies dans le Devis en euros par carte bancaire (Carte Bleue, Visa, MasterCard ou American Express), compte PAYPAL, virement sur le compte bancaire indiqué dans le Devis ou tout autre moyen rendu disponible sur la Plateforme lors de la souscription de l'Abonné à la Plateforme.

Pour utiliser le moyen de paiement via PAYPAL, l'Abonné doit disposer d'un compte PayPal en se connectant sur le site de PAYPAL à l'aide de son adresse e-mail et mot de passe.

A défaut et à moins de choisir un autre mode de paiement, l'Abonné devra ouvrir un compte PAYPAL, en acceptant les conditions générales et les modalités pratiques de PAYPAL par le biais d'une case à cocher lors de l'acceptation du Devis.

Les données bancaires de l'Abonné seront recueillies et seront conservées de façon sécurisée par PAYPAL pendant la durée de l'Abonnement de l'Abonné à la Plateforme.

Article 13 – Confidentialité

Chaque partie (la « **Partie Réceptrice** ») s'engage, pendant le terme des Conditions Générales et pendant une durée de deux (2) ans à compter du terme ou de l'expiration pour quelque cause que ce soit, à garder confidentielles les informations de toute nature (notamment les informations relatives à la politique commerciale et financière, à la stratégie, au savoir-faire, outils, méthodologies et/ou infrastructure) concernant l'autre Partie (la « **Partie Divulgateur** ») quels que soient leur support, mode de communication et/ou nature (les « **Informations Confidentielles** »).

Ces Informations Confidentielles ne peuvent faire l'objet d'aucune divulgation à des tiers et ne doivent être utilisées que dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions Générales.

En conséquence, la Partie Réceptrice s'engage à préserver le caractère confidentiel des Informations Confidentielles de la Partie Divulgateur, à ne pas les divulguer à des tiers et à prendre les mêmes précautions que celles qu'elle observe habituellement pour ses propres informations confidentielles, en observant toutefois au minimum un degré de diligence raisonnable.

Aucune des Parties n'aura d'obligation quelconque à l'égard d'informations qui (i) seraient déjà disponibles au public, indépendamment d'une faute par la Partie les recevant, (ii) seraient développées à titre indépendant par la Partie les recevant, (iii) seraient connues de la Partie les recevant avant que l'autre Partie ne les lui divulgue, (iv) seraient légitimement reçues d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité ou (v) devraient être divulguées en vertu de la loi ou sur ordre d'un tribunal, (auquel cas elles ne devront être divulguées que dans la mesure requise et après en avoir prévenu par écrit la Partie les ayant fournies).

Au terme ou à la résiliation des présentes Conditions Générales pour quelque cause que ce soit, chaque Partie s'engage à restituer promptement ou à détruire l'ensemble des Informations Confidentielles, y compris les données à caractère personnel. En cas de destruction des Informations Confidentielles, chacune des Parties devra, sur demande de l'autre Partie, faire certifier ladite destruction par écrit par un représentant dûment autorisé dans un délai de quinze (15) jours après leur destruction.

Les Informations Confidentielles pourront être communiquées par les Parties, sous réserve d'une obligation de confidentialité, à leurs conseils juridiques et dans le cadre de leurs obligations légales et réglementaires.

Chaque partie sera autorisée à communiquer publiquement sur les services rendus sur la Plateforme sur tout communiqué de presse, tous supports publicitaires, y compris sur les sites Internet de chaque partie, ses mailings et ses supports commerciaux, ainsi qu'à utiliser le logo et/ou les marques de l'autre partie. Par conséquent, chaque Partie concède à l'autre une licence non-exclusive, gratuite, libre de droits, pour la durée des présentes Conditions Générales, non cessible et ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence pour reproduire et utiliser ses logos et marques enregistrées conformément à leurs chartes graphiques à des fins marketing et de publicité de la Plateforme.

Toute autre communication fera l'objet d'un accord écrit de l'autre partie.

Article 14 – Droit applicable et Juridiction compétente

Les présentes Conditions Générales sont régies par la loi française, à l'exclusion de ses règles de conflit de lois.

En cas de différend résultant des Conditions Générales ou en relation avec celles-ci, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable par la voie de la médiation. Si les parties ne parviennent pas à résoudre leur différend dans un délai de trente (30) jours suivant cette journée de médiation non contraignante, chaque partie sera alors libre de porter le différend devant les juridictions compétentes. Nonobstant ce qui précède, cet article n'aura pas pour effet d'empêcher l'une ou l'autre des parties d'introduire une demande de mesures provisoires et/ou conservatoires auprès de la juridiction compétente dans le respect des stipulations du présent Article.

TOUTE DIFFICULTE RELATIVE A LA VALIDITE, LA FORMATION, L'INTERPRETATION, L'EXECUTION LA RESILIATION OU LA RESOLUTION DES CONDITIONS GÉNÉRALES QUI N'AURAIT PU FAIRE L'OBJET D'UN ACCORD AMIABLE RELEVÉ DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX RELEVANT DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS, MEME DANS LE CAS D'UN APPEL EN GARANTIE, D'UNE PLURALITE DE DEFENDEURS OU D'UNE ACTION SUR REQUETE.

Article 15 – Stipulations Générales

Si l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales est déclarée invalide, nulle ou inapplicable au regard d'un règlement, d'une loi en vigueur ou à la suite d'une décision devenue définitive, ladite clause sera réputée non-écrite et remplacée sans que son annulation n'affecte la validité et l'applicabilité des clauses maintenues.

La renonciation à se prévaloir de tout manquement à l'une des clauses des Conditions Générales ne vaudra pas renonciation à se prévaloir de tout autre manquement identique ou différent.

Les Conditions Générales ne pourront faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gratuit, par l'Abonné, sans l'accord écrit et préalable d'API-AGRO.

API-AGRO se réserve le droit de sous-traiter une partie des services rendus sur la Plateforme à des tiers.

Les parties reconnaissent agir chacune pour leur propre compte comme des commerçants indépendants et qu'aucun partenariat ni aucune relation employeur-employé ou mandant-mandataire n'existent entre elles du fait des présentes Conditions Générales ou de l'utilisation de la Plateforme par l'Abonné.

Toute notification relative à l'exécution des présentes doit être envoyée à l'autre partie par écrit, notamment par lettre recommandée avec accusé de réception.

ANNEXE 1 – Prérequis Techniques

1. Connexion Internet

La Plateforme est une application SaaS disponible uniquement via un navigateur sur un poste équipé d'une connexion Internet avec une bande passante minimale de 400 kilo-octets par seconde, montant et descendant, ainsi qu'une latence maximum de 400 ms RTT.

API-AGRO ne saurait être tenu responsable des délais, interruptions ou autres problèmes inhérents à l'utilisation d'Internet, d'outils électroniques ou d'autres systèmes en dehors de son contrôle conformément aux stipulations des Conditions Générales.

2. Navigateurs supportés

L'Abonné doit avoir installé sur son ordinateur et se connecter à la Plateforme par l'un des navigateurs internet suivants, avec une version récente disponible sur le marché, à savoir :

- Chrome à partir de la version 29
- Firefox à partir de la version 32
- Opera à partir de la version 20
- Safari à partir de la version 9
- Edge à partir de la version 14

Dans le cas contraire, l'Abonné ne peut pas accéder à la Plateforme et est informé par une page indiquant qu'il utilise un navigateur non supporté par la Plateforme. Il appartient à l'Abonné de s'assurer du respect par ses Utilisateurs du respect des Prérequis techniques, la responsabilité d'API-AGRO ne pouvant en aucun cas être engagée en cas de dysfonctionnements liés au non-respect par l'Abonné et/ou ses Utilisateurs de ces Prérequis techniques.

En outre, le bon fonctionnement de la Plateforme ne peut être garanti par API-AGRO dans les cas où le comportement natif du navigateur a été modifié par l'installation d'add-ons ou d'extensions ou par une configuration qui n'est pas celle fournie par défaut par l'éditeur du navigateur.

3. JavaScript autorisé

La Plateforme nécessite que le JavaScript soit autorisé par le navigateur de l'Abonné.

ANNEXE 2 – Niveaux d'Abonnement

	Basique	Standard	Premium
ACCES			
Mise en service initiale	X	X	X
Nombre d'abonnés (personne morale)	1	1	1
Nombre d'utilisateurs (personne physique)	1	3	10
Nombre d'offres publiées	1	10	Illimité
VOLUME DE DONNEES DEPOSEES			
Appel d'API (Volume maxi de données émises)	1 Go	10 Go	100 Go
Appel d'API (acquéreurs maxi par offre)	5	20	50
Jeux de données exposés (Volume maxi)	1 Go	5 Go	50 Go
Volume mensuel de données acquises	1 Go	2 Go	5 Go
FONCTIONS			
API génériques paramétrables à partir de données brutes (fichier à plat)	X	X	X
Visualisation d'échantillons de données (graphiques, cartes...)		X	X
Monétisation de données		X	X
Possibilité de limiter la visibilité (pour faire des échanges privés)		X	X
Délégation à un mandataire (prestataire)			X

Frais d'intermédiation financière (en cas de transaction de données monétisées à travers la Plateforme)

Refacturation des frais d'intermédiation financière de la solution de transaction (virement et prélèvement SEPA) et des coûts d'opérations des transactions financières par API-AGRO selon le barème suivant :

- Jusqu'à 1.999.999 € : 1,1%
- Entre 2.000.000€ et 4.999.999€ : 0,9%
- Entre 5.000.000€ et 9.999.999€ : 0,8%
- Entre 10.000.000€ et 19.999.999€ : 0,75%
- Au-delà de 20.000.000€ : 0,7%

ANNEXE 3 – Politique de Confidentialité

La politique de Confidentialité est disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.api-agro.fr/informations-legales/>

ANNEXE 4 – Politique de Maintenance et Support Technique

1. Support technique

Le support technique est limité à l'utilisation de la plateforme API-AGRO.

Il est destiné à résoudre les divers problèmes, bugs ou incidents rencontrés par les Utilisateurs de la Plateforme API-AGRO. L'Utilisateur peut faire remonter toute anomalie à l'aide des moyens décrits dans les modalités de contact.

A compter de la réception de l'anomalie, API-AGRO réalisera une analyse et mettra en œuvre les corrections selon les modalités suivantes :

- En cas d'anomalie bloquante (erreur causant une situation critique par l'indisponibilité de la plateforme, ou rendant impossible l'utilisation d'une fonctionnalité importante de la plateforme), la prise en compte de l'anomalie sera effectuée dans les 6 heures ouvrées. API-AGRO s'efforcera de proposer, lorsque cela est possible, une solution de contournement, et s'efforcera de corriger sous un (1) jour ouvré l'anomalie.
- En cas d'anomalie semi-bloquante (erreur rendant difficile l'utilisation d'une fonctionnalité importante de la plateforme), la prise en compte de l'anomalie sera effectuée dans les 48 heures ouvrées. API-AGRO s'efforcera de proposer, lorsque cela est possible, une solution de contournement, et s'efforcera de corriger dans les quatre (4) jours ouvrés l'anomalie.
- En cas d'anomalie mineure (une anomalie qui n'est ni bloquante, ni semi-bloquante), la prise en compte de l'anomalie interviendra dans les meilleurs délais. Un correctif sera livré, en tant que maintenance corrective, lors de la prochaine livraison prévue.

La qualification de l'anomalie en tant que bloquante, semi-bloquante ou mineure est du seul ressort d'API-AGRO. Le support technique concerne uniquement les problèmes liés à l'utilisation de la plateforme.

L'accès au support technique n'est pas soumis à tarification mais les conditions d'accès peuvent être conditionnées par l'offre d'Abonnement choisie (cf. conditions d'accès au support détaillées ci-dessous).

2. Infrastructure technique de la Plateforme

Les conditions de support décrits à la section 1 ne s'appliquent pas à l'infrastructure d'hébergement de la Plateforme, à savoir les équipements (serveurs, routeurs, etc.) et logiciels opérés par l'hébergeur de la Plateforme nécessaires à la fourniture des services sur la Plateforme.

Le prestataire assurant l'hébergement de la Plateforme garantit une disponibilité du service de 99,9% par mois sans que ne soient prises en compte (i) les opérations programmées de maintenance nécessaires au fonctionnement de la Plateforme ; (ii) les opérations nécessaires à la préservation de la sécurité ou l'intégrité de ses serveurs ; et (iii) les opérations de maintenances d'urgence.

3. Support fonctionnel

Le support fonctionnel comprend toute demande de support émise par un Utilisateur de la plateforme ne concernant pas directement l'utilisation de la plateforme API-AGRO, à savoir de façon non exhaustive, les questions sur l'utilisation de la plateforme ou l'appui à réalisation d'opérations sur la plateforme.

Le support fonctionnel est accessible pour tous les Abonnements mais selon des modalités d'accès et des délais de réponse différents. Ceux-ci sont décrits dans le tableau ci-dessous.

	Basique	Standard	Premium
Support fonctionnel	2 heures ouvrées/ mois non reportable	2 jours ouvrés/ mois non reportable	2 jours ouvrés/ mois non reportable
Délai de réponse sur le support fonctionnel	48h ouvrées	48h ouvrées	24h ouvrées

En cas de dépassement du forfait, une facture complémentaire sera établie par API-AGRO à raison de 800€ (huit cents euros) par jour-homme supplémentaire, étant précisé qu'un jour-homme correspond à une durée de 8 (huit) heures.

4. Modalités de contact

Le service support est ouvert les jours ouvrés du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h. Vous pouvez le contacter soit par téléphone, en composant le 01 87 16 41 66 (choix 2), soit par email à l'adresse support@api-agro.fr, soit sur la plateforme API-AGRO à l'aide du formulaire dédié.

	Basique	Standard	Premium
Formulaire	Compris	Compris	Compris
E-mail	Compris	Compris	Compris
Téléphone	Non accessible	Accessible	Accessible

Les coûts éventuels de contact (abonnement internet, abonnement téléphone, ...) sont à la seule charge de l'Abonné et ne sauraient donner lieu à une quelconque contrepartie de la part d'API-AGRO.

5. Obligations à la charge de l'Utilisateur API-AGRO

L'Abonné et ses Utilisateurs sont tenus de procéder à toutes les mises à jour anti-virus et à l'application des corrections mineures et patches des systèmes d'exploitation qui pourraient être recommandées et/ou imposées en raison du matériel, du système d'exploitation, du navigateur ou autres.